



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3451

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transfert de la cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3451**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Transfert de la cité scolaire Elie Vignal - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4281 du 9 juillet 2007, le Conseil de communauté a autorisé la signature de la convention de transfert de la cité scolaire Elie Vignal à la Région Rhône-Alpes, établissement rattaché au lycée Saint Exupéry.

La convention de transfert signée le 17 décembre 2007 définit les modalités de fonctionnement de cet établissement pendant une période transitoire de 6 ans, tant en matière d'organisation financière que du devenir du personnel communautaire. A compter du 1er septembre 2013, la gestion de l'établissement ainsi que du personnel sera reprise par la Région Rhône-Alpes.

Concernant l'organisation financière retenue pendant la période transitoire s'achevant au 31 août 2013, il est prévu que la Communauté urbaine de Lyon verse une subvention de fonctionnement au lycée Saint Exupéry pour un montant annuel de 220 000 € révisable selon l'indice de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) des prix à la consommation.

La délibération n° 2008-0265 du 24 septembre 2008 définissait les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine sur la période 2009-2013, à savoir 2 versements par an, un acompte de 75 % en février et le solde de 25 % en juin de la même année.

La Communauté urbaine a déjà versé :

- exercice 2009 : 220 000 €,
- exercice 2010 : 224 114 €,
- exercice 2011 : 227 722 €,
- exercice 2012 : 233 200 €.

Pour 2013, compte tenu de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, le montant de la subvention s'élève à 238 766 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 238 766 € au profit du lycée Saint Exupéry dans le cadre de la convention de transfert de l'établissement signée le 17 décembre 2007.

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P28O2269 - compte 657 32 - fonction 22.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.